

# libertas

BULLETIN D'INFORMATION DE DROITS ET DÉMOCRATIE

## CONFÉRENCE INTERNATIONALE AU MAROC

### DE L'UNIVERSALITÉ DE LA DÉMOCRATIE

PAR JEAN-LOUIS ROY, PRÉSIDENT, DROITS ET DÉMOCRATIE

À NOTRE ÉPOQUE, la démocratie a changé la réalité géopolitique mondiale et est devenue une aspiration universelle. Et même si beaucoup de chemin reste à parcourir pour voir sa mise en application s'inscrire dans les faits, l'évolution historique récente de la démocratie et des régimes démocratiques jette une lumière prometteuse sur l'avenir.

En effet, au cours du dernier quart de siècle, le nombre d'États considérés comme démocratiques a doublé alors que la proportion des États considérés comme non libres a diminué, indiquant que cette vague de démocratisation est toujours vivante et fertile.

La démocratie demeure l'objectif déclaré de nombreux pays qui travaillent à s'ajuster à ses exigences fondamentales. Même ceux qui s'opposent à la démocratie ressentent la nécessité de se réappropriier le terme. Parmi les sept pays ou groupes régionaux susceptibles d'influencer l'orientation du développement au 21<sup>e</sup> siècle (les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, la Russie, le Japon, l'Inde, la Chine et le Brésil), cinq sont des démocraties à part entière.

La notion d'universalité de la démocratie se fonde sur la nature même de cette notion : la démocratie est une quête commune pour donner effet à

*suite page 2*

*Pour émerger et durer, les valeurs démocratiques doivent se traduire par des résultats politiques et socio-économiques.*

### RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE DU MAROC CONTEMPORAIN

PAR DR. NACER CHRAIBI, PRÉSIDENT, COLLECTIF DÉMOCRATIE ET MODERNITÉ

LE MAROC a connu au cours des dernières années des avancées remarquables dans les domaines des droits politiques et sociaux, des droits de la femme, etc.

On peut rattacher le début du processus de changements à la réforme constitutionnelle de 1996 qui a débouché, pour la première fois dans l'histoire du pays, sur un gouvernement d'alternance. Il y a eu aussi la création de l'Instance Équité et Réconciliation, qui s'est penchée sur le passé du pays et a permis de réconcilier beaucoup de Marocains avec leur histoire.

Il y a eu aussi la création de l'Institut Royal de la Culture Amazigh, avec reconnaissance de droit et de fait que la langue amazigh est bien une langue nationale, enseignée à tous les enfants marocains à l'école et que la culture amazigh fait partie du patrimoine national dont s'enorgueillit tout marocain.

La femme a bénéficié d'une attention particulière, puisque la réforme du code de la famille a donné à la femme les mêmes droits que les hommes,

*suite page 3*



**Droits et Démocratie**

Centre international des droits de la personne  
et du développement démocratique

Créé par une Loi du Parlement en 1988, Droits et Démocratie est un organisme canadien non partisan qui a le mandat de promouvoir, d'appuyer et de défendre, à l'échelle internationale, les droits de la personne et le développement démocratique, tels que définis dans la Charte internationale des droits de l'homme. En partenariat avec la société civile et les gouvernements au Canada et à l'étranger, Droits et Démocratie met en œuvre et soutient des programmes visant à renforcer les lois et les institutions démocratiques, principalement dans les pays en développement.

# DE L'UNIVERSALITÉ DE LA DÉMOCRATIE

*suite de la page 1*

L'universalité des valeurs sous-jacentes de participation, d'égalité et de justice, tout en tenant compte de la diversité constitutive de l'humanité. En bref, le système démocratique reconnaît la capacité des citoyens à déterminer leur destin collectif dans un processus fondé sur le consentement, le pluralisme politique, la concurrence pacifique des partis, la légitimité de l'opposition, la pleine liberté de contester les dirigeants en place ainsi qu'un cadre favorisant un passage du pouvoir sans heurt d'un gouvernement élu au suffrage universel à l'autre.

La voie de la démocratie en pleine expansion est pavée d'autant de succès que d'échecs pour passer d'une construction formelle à des systèmes qui promettent la réalisation de tous les droits humains. Dans le même temps, si les expériences historiques de ceux qui les ont vécues sont perçues de façon inégale, il est juste d'affirmer que la majorité d'entre eux restent convaincus de la validité de leur cause, même si leurs attentes et leurs aspirations n'ont pas été entièrement satisfaites.

Pour émerger et durer, les valeurs démocratiques doivent se traduire par des résultats politiques et socio-économiques. Cette vision suppose que les dimensions institutionnelles et procédurales de la démocratie et la protection des droits de la personne sont complémentaires et indissociables. En d'autres termes, l'enracinement des caractéristiques fondamentales et institutionnelles de la démocratie n'est possible que par la mise en application des standards universels en matière de droits humains. À cet égard, la législation internationale sur les droits humains incorpore effectivement de nombreux concepts légaux qui favorisent le développement et une plus grande acceptation des principes universels de la démocratie autour du principe exprimé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme selon lequel la volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics (article 21). La démocratie comme un objectif en soi et les principes démocratiques sont d'ailleurs également reconnus par des organisations régionales telles que l'Union européenne, l'Organisation des États américains, l'Union africaine et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

Cette foi en des principes universels de démocratie exprimés sous forme de droits humains – ou la démocratie en tant que droit humain ou condition *sine qua non* à l'accomplissement de tous les droits humains – traduit les aspirations de millions de femmes et d'hommes dans de nombreux pays qui ont placé leurs espérances dans une forme de gouvernement démocratique, et qui croient qu'un système démocratique les mettra à l'abri de la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique ou religieuse ou sur le genre, de la détention arbitraire, de la torture, des mauvais traitements et de la mort alors qu'ils sont sous l'empire de l'État. Ils croient que ce système peut leur offrir l'accès à la justice, à la santé, à l'éducation, au droit à un logement convenable, au travail, à la nourriture et à l'eau. Ils croient encore que ce système les affranchira de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

En ce qui concerne la mise en œuvre sur le terrain, la construction démocratique exige que nous reconnaissions qu'aucun pays, qu'aucune portion de l'humanité, qu'aucune ère de la civilisation ne détiennent le monopole de la démocratie, et il nous faut en tirer toutes les conséquences. Nous devons également comprendre, accepter et apprécier à la fois la singularité de l'idéal démocratique et la pluralité des systèmes démocratiques. La sécularisation par exemple, se conçoit d'une façon radicalement différente dans les sociétés occidentales et en Inde : la démocratie peut se couler dans ces deux

moules, soit le rejet de toutes références religieuses des occidentaux d'un côté, et de l'autre le respect égal pour toutes les religions en Inde. Il faut aussi faire attention de ne pas proposer des projets abstraits, mais faire en sorte que les réalités et les besoins locaux soient en harmonie avec le caractère particulier des héritages spirituels, culturels et sociaux. Il faut encore adopter une conception de la démocratie qui reste liée à la réalisation des droits sociaux et économiques.

Par ailleurs, nos efforts pour promouvoir la démocratie demandent des idées, des recherches et des politiques novatrices visant la société civile, les sociétés commerciales et la jeunesse du monde :

Dans notre propre pratique démocratique et dans nos politiques visant à faire progresser la démocratie dans le monde du 21<sup>e</sup> siècle, nous devons élaborer et soutenir des modèles d'inclusion de la société civile, dont les composantes humaines sont les véritables destinataires de l'idéal démocratique. Dans de nombreux pays où la démocratie est fragile ou absente, aucune autre force que la société civile n'est en mesure de faire avancer cette cause, de placer les principes démocratiques au centre des discussions. Nous devons prendre la pleine mesure de cette situation et appuyer les organisations de la société civile, et en même temps proposer et soutenir des entreprises conjointes entre les gouvernements et les ONG, considérés les uns et les autres comme partenaires indispensables de la mise en œuvre des principes et des pratiques démocratiques.

En ce qui concerne les sociétés commerciales, l'ensemble de nos stratégies pour le commerce et les investissements internationaux, et ce, dans tous les marchés, doivent être intégrées au paradigme de la démocratie et des droits humains. Par conséquent, une stratégie soutenue et durable pour le commerce et les investissements internationaux intégrera systématiquement les valeurs, les intérêts, les obligations juridiques relatifs aux droits de la personne et les principes démocratiques.

En 2020, de 55 à 60 % de la population combinée de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient aura moins de 25 ans. Cela représente 250 millions de jeunes. Le 21<sup>e</sup> siècle sera le siècle de la jeunesse. Pour que les principes universels de la démocratie et des droits de la personne soient confortés durablement, nous devons réussir à nous attacher les idéaux, l'idéalisme et l'expertise de la jeunesse. Autrement, nos efforts actuels pour faire progresser la démocratie et les droits de la personne pourraient, en définitive, se révéler vains. <sup>ℓ</sup>

*La voie de la démocratie en pleine expansion est pavée d'autant de succès que d'échecs pour passer d'une construction formelle à des systèmes qui promettent la réalisation de tous les droits humains.*

# REVOLUTION DEMOCRATIQUE ET SOCIALE DU MAROC CONTEMPORAIN

suite de la page 1



dans la plupart des domaines. La pratique de la polygamie a été strictement restreinte par les conditions qui précèdent l'autorisation du deuxième mariage. Le divorce devient un droit partagé et réglementé par le tribunal avec régulation de la gestion des biens acquis pendant le mariage. La tutelle juridique des enfants est assurée conjointement par le père et la mère. Les droits de l'enfant sont reconnus.

La réforme de l'enseignement, initiée sous le règne du roi Hassan II, a été poursuivie et connaît de nouveaux développements à l'école, avec l'introduction récente de l'enseignement des droits de l'Homme dès le primaire, avec la refonte des manuels scolaires visant à introduire dans l'enseignement l'ouverture sur le monde et à la tolérance.

Un nouveau code de la presse a levé un certain nombre de restrictions au travail des journalistes et des médias. Le nouveau code des partis politiques a pour objet d'assainir le champ politique et d'obliger les partis à plus de démocratie interne et de transparence.

L'assurance maladie obligatoire couvre aujourd'hui 30% de la population au lieu de 15% auparavant. Les 70% restants de la population, constituée par les couches sociales les plus démunies, bénéficieront d'une assistance médicale gratuite au sein des structures de santé publique.

Sur le plan économique, le Maroc est un gigantesque chantier, du nord au sud, avec la création du port de Tanger-Med et d'une zone franche; avec la création d'une rocade qui permet de joindre les villes méditerranéennes du nord; avec la construction des autoroutes entre Casablanca et Tanger, Rabat et Fès, Casablanca et Marrakech, bientôt Marrakech-Agadir.

Un effort particulier est porté aux zones montagnardes, en vue de les désenclaver et de permettre aux habitants de profiter de l'eau, de l'électricité, de l'accès aux soins et à l'éducation.

Il y a eu aussi le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), visant à lutter contre la pauvreté et la marginalisation dans tout le pays, en ciblant particulièrement les zones et les populations les plus pauvres. Certes tout n'est pas parfait, et de nombreux problèmes subsistent, dont des taux de chômage et d'analphabétisme élevés, ainsi que l'insalubrité de nombreuses zones d'habitats...

L'économie marocaine reste fortement dépendante de la pluviométrie et les mesures sociales prennent du retard lorsque les ressources de l'État sont limitées par une mauvaise récolte. Mais les investissements actuels et les chantiers ouverts laissent espérer une amélioration notable de la situation économique et sociale des Marocains au cours des prochaines années.

Enfin, il reste à mettre au crédit du pays le développement d'une société civile massivement impliquée dans tous les chantiers et qui reste vigilante sur les acquis, anciens ou récents, en particulier en ce qui concerne les droits humains. *ℓ*

*libertas*

## BULLETIN D'INFORMATION DE DROITS ET DÉMOCRATIE

La version électronique est disponible au [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca). Ses articles peuvent être reproduits, à la condition de citer la source et de faire parvenir un exemplaire de la publication dans lequel apparaît l'article à Droits et Démocratie. Le genre masculin est parfois employé à la seule fin de faciliter la lecture. Libertas est distribué gratuitement.

**COORDINATION :** Louis Moubarak

**PHOTOS :** Yves Otis, Jean-Yves Godin

**TRADUCTION :** Geneviève Peeren, Gwendolyn Schulman

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2007 • ISSN 1027-0884

## DROITS ET DÉMOCRATIE

1001, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1100

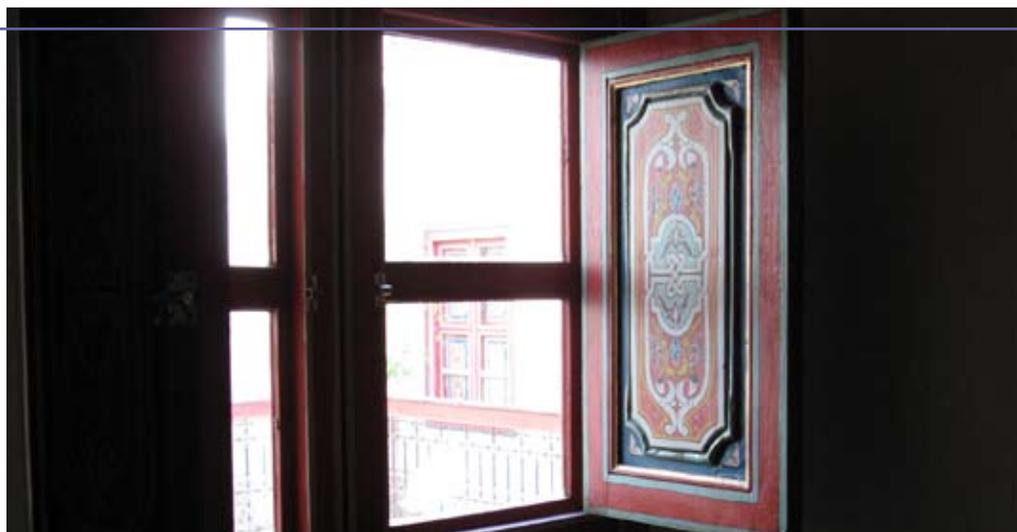
Montréal (Québec) Canada H2L 4P9

Téléphone : (514) 283-6073 • Télécopieur : (514) 283-3792

dd-rd@dd-rd.ca • [www.dd-rd.ca](http://www.dd-rd.ca)

Imprimé au Canada par Club Imprimerie Montréal inc.

# PRÉSENTATION DU COLLECTIF DÉMOCRATIE ET MODERNITÉ



COLLECTIF  
DÉMOCRATIE  
ET MODERNITÉ

**LE COLLECTIF DÉMOCRATIE ET MODERNITÉ (CDM)**, fondé en février 2003, est composé d'associations non gouvernementales et de personnalités de la société civile, de sensibilités différentes, mais partageant les mêmes valeurs de progrès et de modernité, visant à faciliter le développement de la culture de l'ouverture et de la tolérance, et à lutter contre l'obscurantisme.

Les attentats de mai 2003 ont fait prendre conscience d'une manière brutale de la nécessité encore plus forte de la mobilisation de la société civile pour défendre ces valeurs, et le collectif, depuis lors, ne cesse de multiplier les actions dans ce sens, par l'organisation de débats et de colloques; l'organisation de séminaires et la participation à de très nombreuses activités dans tous les milieux visant à promouvoir ou à défendre la démocratie et le progrès.

Il a été l'un des coorganisateur de la marche populaire et citoyenne, qui a rassemblé plusieurs centaines de milliers de Marocains, pour protester contre l'intégrisme et le terrorisme.

Le CDM a soutenu activement toutes les actions qui visaient à améliorer le statut de la femme, et qui ont débouché sur la réforme du code de la famille.

Il est intervenu aussi de manière efficace, en association avec d'autres ONG, pour défendre de jeunes musiciens arrêtés et condamnés pour atteinte aux valeurs et à l'ordre public. Il est intervenu plus récemment, pour défendre de jeunes femmes poursuivies et condamnées pour prostitution à Agadir.

Le CDM a organisé une réflexion autour de la problématique de l'éducation, qui a rassemblé de nombreux experts marocains et des représentants du monde de l'éducation. Les travaux de ces assises ont permis la rédaction d'un livre sur l'éducation, qui est en cours d'impression.

De même, le CDM a créé une cellule de réflexion qui a travaillé sur l'introduction des valeurs modernistes dans l'éducation des enfants et des adolescents. [ℓ](#)

## Conférence internationale sur la démocratie, au Maroc

En partenariat avec Démocratie et Modernité, Droits et Démocratie tiendra sa Conférence internationale annuelle au Maroc, les 8 et 9 juin 2007. La Conférence portera sur le thème de la démocratie en tant que valeur universelle.

Droits et Démocratie tiendra dorénavant sa conférence annuelle en alternance au Canada et à l'étranger sur une base bisannuelle. Après une série de séminaires d'experts tenus à Ottawa dans les années précédentes, Droits et Démocratie a présenté sa première conférence internationale en juin 2005 sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) où Stephen Lewis, envoyé spécial des Nations Unies pour le VIH/SIDA en Afrique, s'est joint aux décideurs internationaux et canadiens rassemblés dans le cadre de cet événement. Cette conférence visait à raffermir les politiques et les stratégies du Canada autour des OMD tout en soulignant le lien indissociable entre les droits de la personne et le développement.

La myriade de défis auxquels font face les pays asiatiques de même que les façons dont le Canada peut contribuer à promouvoir le respect des droits de la personne et la démocratie en Asie constituaient les principaux thèmes de la conférence internationale annuelle de Droits et Démocratie qui s'est tenu à Toronto en juin 2006. Des défenseurs des droits de la personne, des représentants de la société civile, des universitaires, des juristes et des décideurs de partout en Asie et au Canada participaient au programme de cette conférence divisée en sept séances. Plusieurs conférenciers de renom étaient présents dont Irene Fernandez, compétence inestimable sur le VIH/SIDA en Asie ; Han Dongfang, de Hong-Kong, spécialiste des droits dans le domaine du travail et célèbre journaliste pour Radio Free Asia ; l'honorable Flora MacDonald, ancienne ministre des Affaires étrangères du Canada ; Dr Sein Win, premier ministre du gouvernement en exil de la Birmanie et Patrick Brown, correspondant en Asie pour la SRC/CBC. [ℓ](#)

# TIRER LES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE POUR BIEN SE PRÉPARER À L'ARRIVÉE DE LA « QUATRIÈME VAGUE » DE DÉMOCRATISATION

PAR RAZMIK PANOSSIAN, DIRECTEUR DES POLITIQUES,  
PROGRAMMES ET DE LA PLANIFICATION, DROITS ET DÉMOCRATIE



**IL Y A DIX ANS**, le monde semblait prêt pour la « Quatrième vague » de démocratisation. La « Troisième vague » – une période d'environ 25 ans, de 1974 jusqu'à l'émergence des démocraties postsoviétiques de l'Europe de l'Est – avait assuré la démocratisation, à des degrés plus ou moins élevés, certes, de la majorité des pays dans le monde. Vers la fin des années 1990, quelque 120 pays étaient considérés comme étant des démocraties. On pensait alors, de façon optimiste, qu'avec le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord en tête du mouvement, la Quatrième vague n'allait plus tarder à se manifester.

Cependant, dans certaines régions du monde, lorsque le mouvement de démocratisation s'est heurté à la forteresse de l'autoritarisme, l'impact n'a pas été des plus positifs. La Troisième vague s'est alors dissipée et la Quatrième n'est pas apparue. Certains pays importants, tels que la Russie et le Venezuela, ont même accusé un « recul » politique – c'est-à-dire que ces pays sont devenus de moins en moins démocratiques et de plus en plus autoritaires. La Quatrième vague de démocratisation n'est pour l'instant plus qu'une discussion académique, un souhait, une prédiction optimiste ou, au mieux, un but de principe ; elle n'est toujours pas devenue une réalité politique.

Le Moyen-Orient, ou d'autres régions du monde, seront-ils bientôt touchés par une vague démocratique ? Les pays actuellement autoritaires vont-ils se réformer et commencer à respecter les droits de la personne ? Pour répondre à de telles questions, il faudrait être devin, ce qui n'est certainement pas la meilleure chose dans ce domaine ! Plutôt que de chercher des réponses dans une boule de cristal, il est préférable d'examiner les facteurs qui sous-tendent le succès ou l'échec des processus de démocratisation, et de souligner les « leçons apprises ». Seule une telle analyse peut nous préparer à l'émergence d'une Quatrième vague de démocratisation – voire à en faciliter l'approche.

## Les sept leçons apprises sur la démocratisation

**D'ABORD ET AVANT TOUT**, la démocratie n'est pas une étape qu'on atteint une fois pour toutes. Les démocraties sont des processus dynamiques qui, si elles ne sont pas consolidées de façon constante, peuvent s'affaiblir et se renverser. L'institutionnalisation est cruciale pour la survie à long terme des systèmes démocratiques. Cela inclut, entre autres, la tenue d'élections libres à intervalles réguliers, la sauvegarde des libertés civiles, le respect constant et la protection des droits basée sur des normes légales et constitutionnelles. De telles pratiques démocratiques doivent faire partie de la « routine » et devenir des politiques « normales ». Les régimes autoritaires, même une fois écartés, tendent à garder sur la société une influence prolongée qu'il s'agit de continuer à combattre pour en minimiser les conséquences. Il n'existe donc pas de « phase finale » à la démocratie ; le processus de démocratisation d'un pays passe par différentes étapes clés sur le chemin de la liberté. Lorsqu'on franchit de tels seuils, la vigilance est de rigueur pour éviter la régression (par exemple : libéralisation de la presse, puis reprise de son contrôle ; respect des droits suivi d'une restriction sous prétexte du maintien de la stabilité ou de la sécurité). C'est d'ailleurs dans ce sens que Larry Diamond nous prévient : « La tentation intellectuelle la plus dangereuse pour les démocrates, c'est de penser que le monde se dirige *nécessairement* vers un état naturellement démocratique. La démocratie peut se détériorer à tout moment de son développement ; on ne peut jamais considérer sa qualité et sa stabilité pour acquises. »

*suite page 6*

# TIRER LES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE POUR BIEN SE PRÉPARER À L'ARRIVÉE DE LA « QUATRIÈME VAGUE » DE DÉMOCRATISATION

*suite de la page 5*

**DEUXIÈMEMENT**, la culture de la démocratie doit être inculquée — on parle ici d'une culture civique qui prône la tolérance, la confiance, la négociation et le compromis. Cela nécessite absolument que la société civile soit dynamique, active et diversifiée. La société civile ne doit pas être réduite à une ONG de style occidental, mais doit résonner de ses propres cultures, traditions, pratiques et institutions locales. La démocratie ne peut s'enraciner que si elle s'exerce au travers de ces pratiques familières. Elle souffre quand les ONG locales commencent à développer des liens plus proches avec des agences donatrices au détriment des relations intrinsèques avec leur propre société. Dans une telle situation, la démocratie et ses défenseurs sont perçus comme étrangers à la culture et aux traditions locales.

**TROISIÈMEMENT**, l'aide extérieure est importante pour la promotion de la démocratie, à condition qu'elle suive les modèles locaux et réponde à des besoins spécifiques. Il n'existe aucun modèle « taille unique » pour le développement démocratique. Les programmes et les solutions doivent être coupés sur mesure et en collaboration avec les militants et militantes sur place pour répondre aux conditions locales. Bien entendu, cela ne veut pas dire que certaines pratiques qui vont à l'encontre des principes de base de la démocratie et des droits humains ne puissent être questionnées, défiées ou critiquées. Le respect des traditions, dont il faut tenir compte dans le travail de démocratisation, n'implique pas qu'on puisse justifier la répression, la corruption ou la négligence. À cet égard, l'établissement de conditions dans l'aide au développement démocratique peut s'avérer un instrument puissant pour la promotion de la démocratie, tant que ces conditions ne sont pas imposées de façon arbitraire ou inconsistante.

**QUATRIÈMEMENT**, les premières élections démocratiques dans un pays en transition ne sont pas l'aboutissement de la démocratisation, elle n'en est que le début. La démocratisation est un processus à long terme, en particulier quand il requiert des changements culturels. Après les élections, il faut souvent procéder à la construction des institutions, à la mise en place des mesures de protection des droits de la personne, aux changements dans la culture politique, et au renforcement de la société civile. En d'autres termes, le vrai travail de construction du système politique démocratique commence après les élections, et dure des décennies. Le succès de la démocratie n'est en aucun cas assuré seulement par des élections libres et justes ; il exige toute une série de réformes (souvent graduelles) qui vont changer le visage institutionnel, social et politique d'un pays.

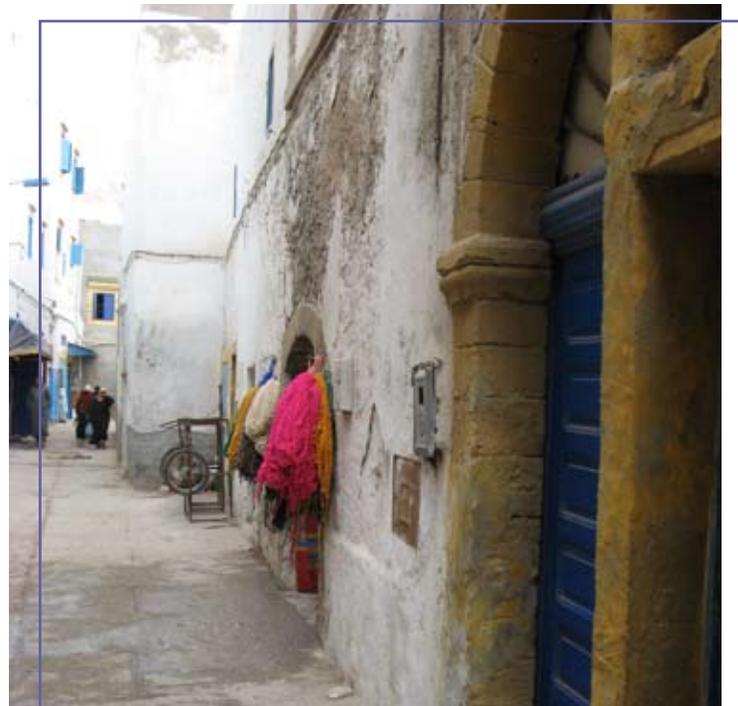
**CINQUIÈMEMENT**, il ne faut pas poser l'équation selon laquelle démocratisation égale sécularisation. La démocratie peut coexister, voire se développer, avec les valeurs religieuses tant que les fondements démocratiques sont respectés. Tout extrémisme qui cherche à détruire le pluralisme et la tolérance est ennemi de la démocratie, pas de la religion. Tous les partis politiques, qu'ils soient religieux ou séculaires, ont le même droit de se présenter aux élections et d'être choisis légitimement, tant qu'ils respectent

les « règles du jeu » de la démocratie. La légitimité d'un système démocratique est menacée si l'un ou l'autre des partis se réclame de la démocratie tout en rejetant ses résultats électoraux. Le succès du système ainsi que sa consolidation dépendent de la cohérence.

**SIXIÈMEMENT**, la démocratie en tant qu'idéal et vision de l'avenir doit faire face à une large compétition car elle n'est pas seule sur le « terrain de jeu ». D'autres visions assimilent la démocratie avec l'Occident, et nient sa pertinence pour d'autres parties du monde. La valeur universelle de la démocratie peut ainsi se trouver minée par des approches fondamentalistes de l'organisation de la société, des arguments s'appuyant sur le relativisme culturel, et l'accent mis sur les tensions existant au sein des systèmes démocratiques. Par conséquent, le succès dépend de la défense sans faille des principes démocratiques, de l'insistance sur la valeur de la démocratie pour tous les peuples partout dans le monde et sur l'universalité de son attrait pour ceux dont les droits sont bafoués.

**SEPTIÈMEMENT**, on ne peut réduire le succès ou l'échec de la démocratie à des indicateurs ou des arguments économiques. Le développement économique et le développement démocratique sont liés, mais il ne s'agit pas d'une équation linéaire ni même d'un lien de cause à effet. Par exemple, des arguments du genre « il nous faut d'abord atteindre le développement économique, ensuite nous pourrions procéder à la démocratisation » ne sont pas valables. Les démocraties tendent à posséder des systèmes économiques ouverts, mais il n'existe aucun seuil magique de développement économique pour assurer le fonctionnement de la démocratie : les pays pauvres peuvent être démocratiques, les pays riches peuvent être autoritaires.

Prévoir des « vagues » de démocratisation est un exercice difficile, voire impossible, mais leur compréhension est cruciale si nous voulons contribuer à la poursuite de la démocratisation dans le monde. Le défi pour le 21<sup>e</sup> siècle est la consolidation des jeunes démocraties d'une part, et le maintien des valeurs fondamentales universelles — c'est-à-dire le respect de la dignité et des droits — qui sont au cœur de la démocratie d'autre part, tout en gardant la capacité d'adaptation aux différentes cultures et sociétés. La démocratie peut et doit être différente selon le lieu où elle s'exerce, mais chacun doit pouvoir jouir de ses bienfaits partout dans le monde. Après tout, la démocratie n'est pas seulement une question d'acceptation ou de différence, elle doit aussi être un sujet de réjouissances. *ℓ*





# LE TRAVAIL DE DROITS ET DÉMOCRATIE AU MAROC

**DROITS ET DÉMOCRATIE** vient d'implanter un nouveau projet au Maroc, cette fois-ci dans une région marginalisée du pays. Le projet qui s'inscrit dans le contexte de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) consiste en un renforcement des capacités du secteur associatif marocain, et tout particulièrement de celles de sa composante à la périphérie, en soutenant l'Association régionale de développement du Gharb, une association communautaire située à Sidi Yahia du Gharb dans son initiative à développer une culture des droits humains et de participation démocratique dans sa localité. L'une des missions de l'association est d'impliquer les jeunes de la région de Sidi Yahia du Gharb dans une démarche de participation démocratique et de les former à la pratique du plaidoyer.

Au cours de la dernière année, plusieurs engagements ont été réalisés s'inscrivant dans le précédent cycle de programmes. Ainsi, dans le cadre d'un projet parrainé par Élections Canada et Droits et Démocratie, des représentants

des médias marocains ont visité Montréal et Ottawa en février 2007 afin d'en apprendre davantage sur les règles et les procédures en vigueur au Canada pour assurer une couverture équitable des élections.

Au printemps 2007, Droits et Démocratie et l'Institut national démocratique pour les affaires internationales du Maroc (IND) ont organisé une visite au Québec des stratégies électorales de quatre importants partis politiques marocains, qui sont venus observer la campagne électorale québécoise.

En partenariat avec Le Collectif Démocratie et Modernité, Droits et Démocratie tiendra sa Conférence internationale annuelle au Maroc en juin 2007. La Conférence portera sur le thème de la démocratie en tant que valeur universelle.

En 2004, Droits et Démocratie a publié une étude sur le développement démocratique (DD), puis organisé des rencontres régionales de suivi au Maroc afin de discuter des conclusions de l'étude. L'étude sur le DD a été le fruit d'un processus participatif réalisé en partenariat avec l'Espace Associatif et en étroite collaboration avec la société civile marocaine. L'étude comprenait une analyse des divers aspects du développement démocratique au Maroc et avait pour but de favoriser une meilleure compréhension du rôle de la société civile, dans un climat politique en constante évolution. Deux des principales conclusions de l'étude étaient que la société civile marocaine n'était pas arrivée à dépasser l'axe « Casablanca-Rabat » et qu'elle n'avait pas représenté adéquatement les populations marginalisées du Maroc. Le programme que mène présentement Droits et Démocratie au Maroc s'appuie sur ces conclusions.

Les objectifs des rencontres régionales de suivi étaient d'accroître et d'enrichir la collaboration et la coordination nationales entre les différents acteurs de la société civile du Maroc, dans le but de formuler des stratégies améliorées pour la société civile aux échelons local, régional et national. Chaque forum régional a donné lieu à la formation d'un comité de coordination composé des principales organisations régionales. Ces comités avaient pour fonction de mettre en œuvre les recommandations pratiques issues des rencontres.

En 2004, Droits et Démocratie a versé une modeste subvention à une coalition de la société civile qui souhaitait superviser les travaux de la Commission pour l'équité et la réconciliation, créée en 2003 par le gouvernement marocain afin de préparer un rapport sur les disparitions forcées et les détentions arbitraires depuis 1956.

# PARTICIPATION CITOYENNE ET DROITS HUMAINS

## ÉTUDE DE CAS SUR L'AMÉRIQUE LATINE

PAR NICHOLAS GALLETI, AGENT RÉGIONAL, AMÉRIQUE LATINE

**CELA FAIT TROIS ANS** que le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) a publié son rapport inédit intitulé *Democracy in Latin America: Towards a Citizens' Democracy*. Ce rapport a fait l'objet d'une grande attention compte tenu de l'étude effectuée sur la perception de la démocratie dans la région. En effet, cette étude démontre que seulement la moitié des Latino-Américains sont des démocrates convaincus et qu'un seul sur trois d'entre eux est satisfait de la manière dont fonctionne la démocratie dans la pratique. Voilà une bien mauvaise nouvelle pour une région réputée avoir atteint le bout du chemin menant de l'autoritarisme à la démocratie. Pour répondre en toute légitimité à une telle crise, en grande partie provoquée par la persistance des inégalités et de la pauvreté et en dépit des avancées en matière de droits civils et politiques, le PNUD a recommandé aux pays de la région d'adopter en urgence des politiques pour « favoriser une démocratie à laquelle les citoyens participent pleinement ». Il est clair à présent que de nombreux pays de la région ont pris cette recommandation au sérieux, quoiqu'avec parfois des effets nuisibles.

Mais que signifie, pour les citoyens, « participer pleinement » à la société démocratique ? Selon une approche basée sur les droits pour parvenir au développement démocratique, cela signifie que les citoyens peuvent jouir de tous leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels universellement reconnus, et que ces droits forment un ensemble interconnecté et indivisible. Par contre, ce qui n'est pas universel, ce sont les règles institutionnelles et les systèmes politiques employés pour atteindre la pleine réalisation des droits de la personne.

Récemment, les médias ont beaucoup fait état des électeurs latino-américains qui réagissent à leur mécontentement en votant pour des leaders « de gauche » qui se proclament responsables envers les citoyens locaux, mais pas devant les institutions financières internationales, ni devant les États-Unis, ni même, d'une manière plus significative, devant les chefs politiques nationaux « indélogeables ». Ces leaders, choisis par le vote populaire, notamment ceux du Venezuela, de l'Équateur, de Bolivie et du Nicaragua, proclament que la démocratie électorale n'a pas produit les résultats promis par la démocratie, et ont commencé à amorcer des réformes pour changer le système politique et les règles institutionnelles, soi-disant dans le but de favoriser la « pleine participation ». Ces réformes prennent souvent la forme de mesures de démocratie directe, telles que référendums ou initiatives populaires. En théorie, plus le nombre de citoyens participant directement aux décisions qui façonnent leur pays est grand, plus ce pays est démocratique. Cependant, ce genre de mécanisme entraîne certains risques, en particulier en matière de droits humains.

À cet égard, en Amérique latine, les initiatives de démocratie directe ont à la fois servi à renforcer et à miner les institutions démocratiques. En voici quelques exemples : en Uruguay, le résultat négatif du référendum de 1980 sur la réforme constitutionnelle prônée par le gouvernement militaire a permis de préparer le terrain pour le retour de l'autorité civile quatre ans plus tard. Par ailleurs, en 1999, les Vénézuéliens ont voté une nouvelle constitution, qui a certes renforcé la reconnaissance constitutionnelle des droits humains, mais qui a également consolidé de façon notoire les pouvoirs de l'exécutif au détriment du législatif ; le président du Venezuela a depuis lors usé de ces pouvoirs pour miner les institutions démocratiques et affaiblir la protection en matière de droits humains. Enfin, on est toujours en attente des résultats des processus constitutionnels de réforme en cours en Bolivie et en Équateur.

Ainsi, les mécanismes de démocratie directe peuvent exercer un impact positif sur la participation des citoyens et conduire à de bons résultats en matière de droits humains, mais le cadre institutionnel dans lequel ces mécanismes sont employés joue un rôle crucial. Dans des États construits sur des institutions faibles et affichant un manque de respect pour la règle de la loi, les mécanismes de démocratie directe peuvent être utilisés par des intérêts puissants dans le but de consolider leur puissance. À l'inverse, dans des sociétés dans lesquelles la règle de la loi est bien protégée, la société civile organisée, l'accès à l'information et l'ordre judiciaire compétents et indépendants, les mécanismes de démocratie directe peuvent contribuer à la « pleine participation » telle que définie par le respect pour les droits humains, et accroître la culture démocratique. Il est donc impératif que des initiatives visant une plus grande participation des citoyens dans la prise de décision soient ancrées dans la création d'institutions fortes. <sup>1</sup>

